

Enregistrement	ASSESSORAT DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE DE LA RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE 16, RUE CROIX-DE-VILLE 11100 AOSTE
(Partie réservée au bureau)	Timbre fiscal 14,62 euros
code dossier _____/_____	
réf. précédente _____/_____	

**DEMANDE D'ADMISSION AU COURS POUR LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES SMC1
« ŒUVRER POUR SOUTENIR LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DES PARLERS WALSER »**

JE SOUSSIGNÉ/E,

NOM		PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE		LIEU DE NAISSANCE	
CODE FISCAL			
TÉLÉPHONE			
COURRIEL			

RÉSIDENT/E À

COMMUNE		CODE POSTAL	
RUE/HAMEAU		N°	

ADRESSE À LAQUELLE ENVOYER LES COMMUNICATIONS (si elle est différente de la résidence)

COMMUNE		CODE POSTAL	
RUE/HAMEAU		N°	
C/O			

VU

l'avis relatif au cours pour la certification des compétences SMC1 « Œuvrer pour soutenir la diffusion et la valorisation du francoprovençal et des parlers walser », en application de la délibération du Gouvernement régional n°1214 du 8 juin 2012 portant « Approbation du système de compétences pour la sauvegarde et la promotion du francoprovençal et des parlers walser. Institution d'un registre régional pour l'attribution de mandats dans ce domaine » et, notamment, l'alinéa 2a du point 1.2 de l'annexe B) de ladite délibération,

DEMANDE

à être admis au cours pour la certification des compétences susmentionnées, averti des sanctions prévues par le 1^{er} alinéa de l'art. 39 de la l.r. n°19 du 6 août 2007 portant nouvelles dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs, ainsi que par l'art. 76 du D.P.R. n°445/2000 en cas de fausse déclaration, de faux et usage de faux ou de déclaration mensongère,

DÉCLARE

réunir les conditions prévues par l'annexe A) de la délibération du Gouvernement régional n°1214 du 8 juin 2012, à savoir :

- être majeur ;
- être citoyen italien ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne
(préciser) : _____ ;

- être titulaire du diplôme de fin d'études secondaires du deuxième degré ou d'un diplôme de qualification professionnelle ou d'un diplôme de l'École normale, obtenus avant le 31 décembre 1990 ;

(préciser le titre d'études et l'établissement et, pour ce qui est du diplôme de l'École normale ou du diplôme de qualification professionnelle, indiquer la date) ;

DÉCLARE, EN OUTRE,

- disposer de compétences de compréhension, production et interaction orale relativement au parler walsen suivant : _____ (voir le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- avoir une maîtrise orale et écrite de niveau intermédiaire de la langue française (voir le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues).

JE JOINS EN ANNEXE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- la photocopie du code fiscal.

La taxe d'inscription de 100,00 euros, IVA incluse n'est due qu'en cas d'admission au cours. L'Administration fournira en temps utile les indications nécessaires audit versement.

Traitement des données personnelles Informations

En sa qualité de titulaire du traitement des données, la Région autonome Vallée d'Aoste informe qu'elle traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la présente demande sur papier ou par voie informatique, exclusivement dans le cadre de la procédure aux fins de laquelle elles ont été fournies. La fourniture desdites données n'est pas obligatoire mais reste toutefois essentielle pour l'Administration régionale, pour que la structure compétente puisse respecter les obligations prévues par la loi. L'intéressé/e a la faculté d'exercer les droits que lui garantit l'art. 7 du décret législatif n° 196/2003.

Date : _____

Signature du demandeur
(Signature pour autocertification,
au sens du D.P.R. n° 445/2000)

La présente demande d'inscription, munie d'un timbre fiscal et assortie de la documentation requise, devra parvenir à Infoculture, 16, rue Croix-de-Ville, à Aoste, le 31 juillet 2012 à 14h au plus tard. Les demandes expédiées par la poste et qui ne seraient pas arrivées dans les délais susmentionnés ne seront pas admises, même si la date du cachet postal est antérieure à l'échéance.